

Le tribunal administratif de Toulouse ordonne le déblocage de l'université Jean-Jaurès

L'administrateur provisoire demande l'intervention des forces de l'ordre



Le tribunal administratif de Toulouse ordonne le déblocage de l'université Jean-Jaurès

La faculté de Lettres et Sciences Humaines de Toulouse II était en grève depuis la mi-décembre, et totalement paralysée depuis le 6 mars. Le 20 mars, elle avait été placée sous tutelle par la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Le président avait été démis de ses fonctions.

En cause, le projet de fusion avec l'université Toulouse III Paul-Sabatier et deux écoles d'ingénieurs, et la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants).

Saisi en référé par l'Union Nationale Interuniversitaire et quatre étudiants, le tribunal administratif de Toulouse vient d'ordonner son déblocage, et enjoint son administrateur provisoire, Richard Laganier, de « faire usage de son pouvoir de police administrative afin de faire libérer l'accès à l'ensemble des locaux universitaires sur le site du Mirail et de faire procéder à l'évacuation de deux bâtiments occupés illégalement sur ce même site », constatant que « l'occupation des locaux depuis le 6 mars 2018 avait engendré des dégâts et des détériorations du mobilier et des infrastructures et que l'accès au site de toute personne non gréviste était impossible. »

Richard Laganier qui s'est toujours opposé à l'intervention policière sur le campus, déclare pourtant " Je ne peux faire autrement que d'engager une réquisition à la préfecture pour procéder à la libération des lieux."

L'occupation des locaux a entraîné de nombreuses dégradations, dont les premières estimations avoisineraient la somme de 400 000 euros.

Le 30 avril, lors de l'AG, les étudiants et le personnel grévistes avaient décidé de reconduire le blocage jusqu'à la prochaine assemblée générale programmée demain, jeudi matin.

Photo capture d'écran